



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 février 2023
Français
Original : anglais

Les enfants et le conflit armé au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi en application des dispositions de la résolution [1612 \(2005\)](#) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022, est le quatrième que le Secrétaire général soumet sur le sort des enfants touchés par le conflit armé au Soudan du Sud.

Le rapport rend compte des effets du conflit sur les enfants au Soudan du Sud, appelant l'attention sur les tendances et les constantes relatives aux six violations graves commises contre des enfants, à savoir au recrutement et à l'utilisation d'enfants, au meurtre et à des atteintes à l'intégrité physique d'enfants, au viol et à d'autres actes de violence sexuelle sur la personne d'enfants, à des attaques contre des établissements scolaires, des hôpitaux et des personnes protégées liées à des écoles ou à des hôpitaux¹, – à l'enlèvement d'enfants et au déni d'accès humanitaire et donne des informations, quand elles existent, sur les auteurs des violations. Il contient également des informations sur les progrès réalisés dans la lutte contre ces violations, notamment dans le cadre du dialogue avec les parties.

On y trouvera une série de recommandations formulées à l'intention de toutes les parties, visant à prévenir et à faire cesser les violations graves contre les enfants, ainsi qu'à renforcer la protection de l'enfance au Soudan du Sud.

¹ Aux fins du présent rapport, l'expression « personnes protégées liées à des écoles ou à des hôpitaux », utilisée dans les résolutions [1998 \(2011\)](#), [2143 \(2014\)](#) et [2427 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, ainsi que dans les déclarations de la présidence du Conseil de sécurité du 17 juin 2013 ([S/PRST/2013/8](#)) et du 31 octobre 2017 ([S/PRST/2017/21](#)), désigne les enseignants, les médecins, les autres membres du personnel éducatif, les élèves et les patients.



I. Introduction

1. Le présent rapport, établi en application de la résolution [1612 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures sur les enfants et les conflits armés, couvre la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022. Il s'agit du quatrième rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Soudan du Sud à être soumis au Conseil de sécurité et à son Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. Le rapport met en évidence les tendances et les constantes observées en matière de violations graves commises contre les enfants par les parties au conflit au Soudan du Sud et présente des informations détaillées sur les progrès accomplis dans la prévention et l'élimination de ces violations depuis le précédent rapport ([S/2020/1205](#)) et sur l'adoption, par le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, de conclusions sur les enfants et le conflit armé au Soudan du Sud ([S/AC.51/2021/1](#)). Il donne également un aperçu des progrès enregistrés et des problèmes rencontrés dans l'instauration d'un dialogue avec les parties au conflit. Chaque fois que possible, les violations sont attribuées aux parties au conflit qui s'en sont rendues coupables. À l'annexe I au dernier rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés ([A/76/871-S/2022/493](#)), sur la liste des parties citées pour avoir mis en place des mesures visant à améliorer la protection des enfants au cours de la période considérée, figuraient les Forces sud-soudanaises de défense du peuple qui continuaient d'être mis en cause dans le recrutement et l'utilisation, le meurtre et les atteintes à l'intégrité physique d'enfants, la mutilation, le viol et autres formes de violence sexuelle sur la personne d'enfants, et l'enlèvement d'enfants. Dans le même rapport, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont été retirées de la liste des parties qui se livrent à des attaques contre des écoles et des hôpitaux. Le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition pro-Machar (M/APLS dans l'opposition) y reste inscrit pour recrutement et utilisation, meurtre et mutilation, et enlèvement d'enfants.

2. Les informations contenues dans le présent rapport ont été confirmées par l'équipe spéciale de pays (surveillance et information), qui est coprésidée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). L'insécurité et les difficultés d'accès aux zones touchées par le conflit ont considérablement entravé le signalement et la vérification des violations graves commises contre les enfants dans certaines parties du pays. La poursuite de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et les mesures qui ont été prises pour y faire face, notamment les restrictions des déplacements, ont exacerbé ces difficultés. Par conséquent, les informations figurant dans le présent rapport ne rendent pas compte de toute l'étendue des violations graves commises contre des enfants au Soudan du Sud pendant la période considérée, dont le nombre réel est probablement beaucoup plus élevé. Une précision est apportée à chaque fois que les faits confirmés se sont produits à une date antérieure à la période considérée.

II. Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité : vue d'ensemble

3. Des faits nouveaux importants sur le plan politique, humanitaire et de la sécurité ont eu lieu pendant la période considérée.

4. Les parties à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud ont avancé dans son application et dans la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé.

5. Les structures administratives nationales et étatiques ont continué à être formées et, entre octobre 2020 et mars 2021, les parties à l'Accord revitalisé se sont entendues

sur l'attribution des 79 comtés conformément au ratio de partage des responsabilités fixé par l'accord de paix. Entre février et mars, le Président, Salva Kiir, a publié plusieurs décrets présidentiels portant nomination de ministres, de conseillers, de commissaires et de présidents de commissions indépendantes au niveau des États et délégué des pouvoirs aux gouverneurs des États. Ces nominations n'étaient toutefois pas conformes au quota de 35 % de femmes prévu dans l'Accord.

6. En mai 2021, M. Kiir a dissous l'Assemblée législative nationale provisoire et le Conseil des États et reconstitué un parlement de 550 membres. Le parlement a ensuite prêté serment le 4 août, et l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée et un nouveau Conseil des États de 92 membres ont été investis le 30 août 2021. En mars 2022, la formation de l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée a été achevée.

7. Plusieurs cycles de pourparlers de paix négociés par la Communauté de Sant'Egidio ont eu lieu au cours de la période considérée sur l'intégration des parties non signataires de l'Accord revitalisé sous l'égide de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud dans les dispositions transitoires de sécurité.

8. Le 29 janvier, le Gouvernement a annoncé que le Cabinet avait chargé le Ministère de la justice de mettre en place les mécanismes de justice transitionnelle prévus dans l'Accord revitalisé. Des progrès n'avaient toujours pas été enregistrés concernant la création du Tribunal mixte et de l'Autorité d'indemnisation et de réparation, deux des trois mécanismes de justice transitionnelle prévus par l'accord, au moment de la rédaction du rapport. En avril 2022, M. Kiir a amorcé des consultations publiques en vue de la constitution de la Commission vérité, réconciliation et apaisement. Il a souligné que le Soudan du Sud devait entamer une réconciliation, avant d'entreprendre une justice punitive, et préconisé des consultations inclusives menant à une réconciliation véritable. Dans l'ensemble, l'obligation de répondre des violations graves des droits humains et des atteintes graves à ces droits n'est toujours pas suffisamment respectée.

9. La formation des forces unifiées nécessaires est restée une question litigieuse entourant la mise en œuvre de l'accord de paix. Le 30 septembre 2020, le Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité a indiqué que certaines des conditions jugées essentielles avaient été remplies et que 17 centres de formation avaient été créés pour les forces unifiées nécessaires. Depuis lors, les forces ont suivi un entraînement militaire, et le Conseil mixte de défense a procédé à la vérification des antécédents de leurs éléments en prévision de leur formation. Le 3 avril 2022, M. Kiir a mis en place la structure de commandement unifiée des forces unifiées nécessaires, mettant fin à l'une des plus longues impasses concernant les dispositions de sécurité de l'Accord revitalisé. Alors que des militaires ont depuis lors été nommés au sein de cette structure, la sortie de la promotion des forces unifiées nécessaires reste en suspens, ce qui a créé un vide sécuritaire.

10. La période considérée a également été marquée par une nouvelle fragmentation des parties au conflit et par des scissions et des défections notables entre les forces et les groupes armés. Cela a ébranlé la confiance entre les parties et nuï à la mise en œuvre de l'accord de paix. C'est ainsi que le 9 septembre 2020, le général de corps d'armée Nicodemus Deng Deng Aliir, ancien chef d'état-major général du Mouvement démocratique national, a fait défection pour rejoindre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Dans un autre cas, le 3 mai 2021, l'ancien général de division des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, Stephen Buay Rolnyang a rejoint l'Armée/Front uni du Soudan du Sud du général Malong, invoquant le mauvais traitement, la corruption et le tribalisme comme raisons de sa défection.

11. La fragmentation du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) est particulièrement préoccupante. Le 26 septembre 2020, le M/APLS dans l'opposition a annoncé la défection du général de division Moses Lokujo, chef influent dans la grande région de Yei, au profit des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Plusieurs autres défections ont suivi. Le 3 août, un groupe de chefs militaires du M/APLS dans l'opposition a annoncé, par la Déclaration de Kitwang, le limogeage du Premier Vice-Président Riek Machar du poste de Président et de Commandant en chef du M/APLS dans l'opposition et son remplacement par Gatwech Dual. Le Bureau politique du M/APLS dans l'opposition a rejeté cette Déclaration et annulé l'adhésion du groupe, marquant ainsi la création de la faction Kitwang du M/APLS dans l'opposition, qui s'est ensuite livrée à de violents affrontements avec le M/APLS dans l'opposition. Cela a rendu les conditions de sécurité précaires pour les civils, y compris les enfants, et s'est traduit par une augmentation des violations graves confirmées.

12. La situation en matière de sécurité dans l'ensemble du Soudan du Sud est restée fragile et a été marquée par la poursuite d'affrontements de faible intensité entre les forces armées et les groupes armés, ainsi que par des flambées de violence à l'échelle infranationale, exposant les enfants à un risque majeur de violations graves. Dans l'État de l'Unité, de juin à août 2020, des affrontements se sont déroulés entre l'APLS dans l'opposition et des jeunes armés organisés. Dans l'Équatoria, le Front de salut national est resté actif et a affronté les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition à plusieurs reprises tout au long de la période considérée, dans au moins huit cas rien qu'en mars et avril 2021. La violence au niveau infranational s'est poursuivie sans relâche, du fait de causes sous-jacentes complexes et selon des clivages ethniques. Entre septembre et novembre 2020, des attaques et des vengeances entre les communautés Murle et Jie ont eu lieu dans l'État de Jongléï, tandis que, dans celui de l'Unité, des groupes de jeunes armés locaux ralliés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont provoqué des troubles et commis de graves violations à l'encontre d'enfants. En juin et août 2021, la résurgence des tensions interethniques entre les communautés Balanda et Azande dans l'État de l'Équatoria occidental a conduit à des affrontements qui ont fait de nombreuses victimes et entraîné la destruction de maisons. Les incidences préjudiciables que continuent d'avoir les violences sur les populations civiles a conduit la MINUSS à établir une base opérationnelle temporaire à Tambura. En avril 2022, une série d'attaques meurtrières ont été menées contre des villages dans l'État de l'Unité, par des jeunes armés affiliés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Des civils et des commandants de l'APLS dans l'opposition ont affirmé que les attaques avaient pour motif de forcer les civils, perçus comme des partisans de l'APLS dans l'opposition, à soutenir le Gouvernement et à se réinstaller dans les zones placées sous son contrôle.

13. La situation générale des droits humains au Soudan du Sud est demeurée précaire, des attaques contre des civils continuant d'être signalées, notamment une nette augmentation des violences sexuelles liées au conflit au cours du premier semestre de 2022.

14. Les besoins humanitaires se sont encore accrus en raison d'une conjoncture économique désastreuse caractérisée par des pressions inflationnistes et une nouvelle dépréciation de la livre sud-soudanaise, des moyens de subsistance bouleversés, une insécurité alimentaire, des chocs climatiques, notamment des inondations et des sécheresses, des conflits et des déplacements massifs et prolongés. En juin 2022, 143 986 enfants étaient traités pour une émaciation sévère, soit une augmentation de 27,8 % par rapport au même mois en 2021. En 2022, plus de 1,34 million d'enfants au Soudan du Sud souffraient de malnutrition aiguë et avaient besoin de traitements vitaux pour survivre, 1,4 million de personnes, dont plus de 50 % d'enfants, étaient

déplacées et environ 8,9 millions de personnes, soit plus des deux tiers de la population sud-soudanaise, avaient des besoins humanitaires considérables. Le Plan d'aide humanitaire pour le Soudan du Sud, lancé le 31 mars 2022, n'était financé qu'à 28 % au moment de la rédaction du rapport.

15. La pandémie de COVID-19 a continué de peser sur la population, exacerbant la situation humanitaire déjà désastreuse et mettant à rude épreuve le faible système de soins de santé. La riposte face à la pandémie et les mesures d'atténuation de ses effets ont nui à l'application de l'accord de paix et à la mise en place d'activités de protection de l'enfance, ainsi qu'au suivi et au signalement des violations graves contre les enfants.

III. Point sur les principaux acteurs engagés dans le conflit armé au Soudan du Sud

16. L'intégration des forces de l'APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud dans les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, y compris le processus de cantonnement, comme prévu dans les dispositions transitoires de sécurité de l'Accord revitalisé, s'est poursuivie tout au long de la période considérée, bien qu'à un rythme lent. La formation de la structure de commandement unifiée des Forces unifiées nécessaires en avril 2022 a constitué une étape importante à cet égard.

17. Les groupes armés sont restés actifs dans plusieurs régions du pays, causant une instabilité en matière de sécurité, marquée par des attaques récurrentes contre les populations civiles et la destruction de biens. Les affrontements entre groupes armés ou entre groupes armés et forces de sécurité gouvernementales ont conduit à de graves violations des droits des enfants et eu des conséquences néfastes sur l'action des intervenants humanitaires sur le terrain.

18. Tout au long de la période considérée, les groupes armés se sont scindés et désintégrés, ce qui a souvent entraîné des combats localisés. C'est ainsi qu'à la suite de la défection du général Lokujo de l'APLS dans l'opposition aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, les forces qui lui sont fidèles ont affronté l'APLS dans l'opposition en septembre 2020 et à plusieurs autres occasions. En mars 2021, l'Union européenne l'a sanctionné pour de graves violations des droits humains au Soudan du Sud.

19. De même, des tensions sont apparues entre l'APLS dans l'opposition et la faction Kitgwan du même nom, à la suite de la scission du général Dual et de Johnson Olony de cette entité, qui a entraîné la formation de la nouvelle faction. Ainsi, le 7 août 2021, les forces de l'APLS dans l'opposition et celles de l'APLS dans l'opposition Kitgwan se sont affrontées dans l'État du Haut-Nil. Les tensions se sont encore avivées au cours du premier trimestre de 2022.

20. Depuis la parution du précédent rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, alliées à Taban Deng, ont été intégrées à celles-ci et ont cessé de s'engager de manière indépendante dans des conflits armés.

21. En Équatoria central et en Équatoria occidental, le Front de salut national du général Thomas Cirillo est resté actif et a engagé des combats avec les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition à plusieurs reprises. Certaines allégations signalées de violations graves commises par le Front sur la personne d'enfants n'ont pas pu être confirmées en raison des problèmes de sécurité et des difficultés d'accès qui en découlaient.

22. Dans l'État de l'Équatoria occidentale, les forces fidèles au général James Nando sont restées actives pendant toute la période considérée.

23. Dans l'État de l'Unité, le Mouvement de l'alliance nationale populaire, dirigé par le général Ruai Kuol Jal, a refait surface au cours du premier trimestre de 2022.

IV. Violations graves commises contre les enfants

24. L'équipe spéciale de pays a confirmé que 457 violations graves avaient été commises contre 409 enfants (287 garçons, 114 filles et 8 enfants dont le sexe n'a pas été établi). Parmi celles-ci, 60 violations ont eu lieu entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2020, 168 en 2021, et 183 entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022. Les 46 autres violations se sont produites lors de périodes antérieures et ont duré jusqu'à la période de référence. Une recrudescence du nombre de violations a été observée et confirmée entre juillet 2021 et juin 2022, en partie du fait de la persistance de poches de conflit armé résultant de défections et de scissions des parties au conflit² et en partie à cause de l'amélioration des conditions de surveillance et de signalement des violations graves rendue possible par la formation des forces nécessaires unifiées.

25. Au total, 23 enfants (trois garçons et 20 filles) ont subi de multiples violations, dont 16 filles qui ont été enlevées et violées, deux qui ont été violées et tuées, et trois garçons qui ont été enlevés et recrutés et utilisés. Deux filles ont subi trois violations chacune, à savoir l'enlèvement, le recrutement et l'utilisation, et le viol et d'autres formes de violence sexuelle.

26. En outre, l'équipe spéciale de pays a confirmé tardivement 11 violations graves contre 11 enfants (2 garçons et 9 filles) qui se sont produites avant la période de référence, notamment la mutilation de deux garçons, le viol et d'autres formes de violence sexuelle à l'encontre de cinq filles, et l'enlèvement de quatre autres.

27. Plus de 35 % des violations ont été attribuées aux forces de sécurité gouvernementales (167), notamment aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (153), à la Police nationale sud-soudanaise (13) et au Service national de protection des espèces sauvages (1). Quelque 196 violations, soit près de 45 % du nombre total, ont été perpétrées par des groupes armés, à savoir l'APLS dans l'opposition (79), le Front de salut national (28), les forces fidèles au général Nando (27), les forces fidèles au général Lokujo (26), la faction Kitgwan de l'APLS dans l'opposition (18), le Mouvement de l'alliance nationale populaire (12) et l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (6). Au total, 21 violations n'ont pas été attribuées pour avoir été commises par des auteurs non identifiés (11) ou avoir résulté de faits de tirs croisés (10). Les restes explosifs de guerre, qui demeurent la principale cause de meurtre et d'atteintes à l'intégrité physique d'enfants, ont fait 69 victimes parmi eux.

28. Des violations ont été confirmées dans les États suivants: Unité (144), Équatoria central (84), Équatoria occidentale (76), Lacs (39), Haut-Nil (35), Bahr el-Ghazal occidental (26), Jongleï (25), Bahr el-Ghazal septentrional (15), Équatoria oriental (5) et Ouarrap (4).

29. Le recrutement et l'utilisation d'enfants (182) a été la violation grave la plus confirmée, soit 39 % du total, suivie par le meurtre et les atteintes à l'intégrité physique (117), avec 25 %, et le viol et les autres formes de violence sexuelle (74),

² Voir les rapports du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud publiés pendant la période considérée :S/2020/890, S/2020/1180, S/2021/172, S/2021/566, S/2021/784, S/2021/1015, S/2022/156, S/2022/468 et S/2022/689.

avec 17 %. Les attaques contre les écoles et les hôpitaux (11) ont diminué de 50 % par rapport à la période précédente (22).

A. Recrutement et utilisation d'enfants

30. Il a été confirmé que 182 enfants (174 garçons et 8 filles) avaient été recrutés et utilisés, dont 18 avaient été recrutés en 2018 et 17 en 2019 et avaient continué à être utilisés pendant la période de référence, tandis que cinq avaient été recrutés et utilisés au second semestre de 2020, 101 en 2021 et 30 au premier semestre de 2022. On ignore à quand remonte la période de recrutement de 11 d'entre eux. Les enfants avaient entre 9 et 17 ans, dont au moins 17 étaient âgés de moins de 15 ans.

31. L'APLS dans l'opposition et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple étaient les deux principaux responsables du recrutement et de l'utilisation d'enfants. Sur les 182 violations, 117 ont été attribuées à des acteurs non étatiques, dont l'APLS dans l'opposition (55), les forces fidèles au général Nando (27), les forces fidèles au général Lokujo (26), l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (6), la faction Kitgwang de l'APLS dans l'opposition (2) et le Front de salut national (1). Les forces de sécurité gouvernementales ont recruté et utilisé 65 garçons, à savoir les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (51), la Police nationale sud-soudanaise (13) et le Service national de protection des espèces sauvages (1).

32. Des violations se sont produites dans les États suivants :Équatoria occidentale (56), Équatoria central (38), Haut-Nil (27), Lacs (21), Bahr el-Ghazal occidental (18), Unité (11), Jongleï (10) et Ouarrap (1).

33. Les enfants étaient utilisés comme gardes du corps, porteurs, cuisiniers et messagers. Certains ont été observés participant à des défilés militaires ou assumant des fonctions de sécurité. Ainsi, en juillet 2021, trois garçons armés et en uniforme, âgés de 15 à 17 ans, ont été observés faisant office de gardes du corps à un général des Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans l'État de Jongleï. Les enfants faisaient partie d'une équipe de soldats déployés pour assurer la sécurité et empêcher les embuscades sur les routes. En septembre 2021, 15 garçons et une fille, âgés de 15 à 17 ans, ont été observés participant à un défilé militaire des forces fidèles au général Nando en Équatoria occidentale.

34. Les enfants étaient souvent recrutés dans leurs foyers et leurs villages. C'est ainsi qu'en avril 2022, 13 garçons, âgés de 12 à 16 ans, ont été recrutés par l'APLS dans l'opposition dans des villages de l'Équatoria occidentale. Ils ont par la suite été interceptés à un poste de contrôle des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Les auteurs ont été arrêtés, jugés par un tribunal et condamnés à des peines de prison et à des amendes.

35. La formation des forces nécessaires unifiées a donné à l'équipe spéciale de pays l'occasion d'accéder aux casernes et aux zones de cantonnement militaires pour procéder au repérage des enfants et à la vérification de leur âge, confirmer les violations graves et plaider en faveur de la protection de l'enfance. En partie grâce à cela, la confirmation de plus de la moitié des cas de recrutement et d'utilisation a pu ainsi s'effectuer en 2021. Environ un tiers de tous les enfants recrutés et utilisés (52) ont été identifiés alors qu'ils suivaient une formation militaire dans des zones de cantonnement et des centres de formation. Par exemple, en juillet 2020, l'équipe spéciale de pays a confirmé le recrutement et l'utilisation de 14 garçons, âgés de 14 à 17 ans, par l'APLS dans l'opposition dans un centre d'entraînement des forces unifiées nécessaires dans le Haut-Nil. Huit d'entre eux ont par la suite été libérés. En octobre 2021, elle a confirmé, lors d'une opération de surveillance, le recrutement et l'utilisation de 18 garçons, âgés de 13 à 17 ans, par les Forces sud-soudanaises de

défense du peuple dans l'État des Lacs. Sept des garçons ont été officiellement libérés un mois plus tard, tandis que le sort des autres enfants est indéterminé. Il a également été confirmé que des enfants avaient été recrutés et utilisés lors de procédures de vérification de l'âge, menées notamment avec le concours du Conseil de défense conjoint, par exemple dans le Bahr el-Ghazal occidental, avant la sortie de la promotion des forces unifiées et lors de visites de centres de formation unifiés.

36. Au total, 18 enfants ont été officiellement libérés, et 11 se sont échappés au cours de la période considérée. L'équipe spéciale de pays a continué de collaborer avec des forces armées et des groupes armés, ainsi qu'avec des comités techniques au niveau national et étatique, à la mise en œuvre du plan d'action global de 2020 visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants.

Enfants privés de liberté pour association présumée avec des forces armées ou groupes armés

37. Les cas d'enfants privés de liberté pour leur association réelle ou présumée avec des forces armées ou groupes armés n'ont pas été confirmés pendant la période de référence.

B. Meurtre ou atteintes à l'intégrité physique d'enfants

38. Il a été confirmé que 117 enfants (91 garçons, 25 filles et 1 dont le sexe n'a pas été établi) avaient été tués (58) ou mutilés (59). Vingt-quatre des enfants tués, l'ont été entre juillet et décembre 2020, 37 en 2021 et 56 au cours du premier semestre de 2022. Ils avaient entre 2 et 17 ans.

39. Les violations ont été attribuées aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (29), au Front de salut national (5), à l'APLS dans l'opposition (3) et à la faction Kitgwang de l'APLS dans l'opposition (1). Dix enfants ont été mutilés lors de tirs croisés entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des jeunes armés (3), l'APLS dans l'opposition et des jeunes armés (2), les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national (2), les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition (1), l'APLS dans l'opposition et les forces fidèles au général Nando (1), et l'APLS dans l'opposition et la faction Kitgwang du même nom (1). Le meurtre et les atteintes à l'intégrité physique de 69 enfants n'ont pas été attribués, pour avoir été causés par des restes explosifs de guerre. La plupart des enfants ont été tués et mutilés dans l'État de l'Unité (36), principalement en raison d'attaques contre des villages et lors de tirs croisés entre les forces et les groupes armés. Les autres violations se sont produites dans les États d'Équatoria central (19), des Lacs (16), de Bahr el-Ghazal septentrional (15), de Jongleï (12), du Haut-Nil (7), d'Équatoria oriental (5), d'Équatoria occidental (4) et de Ouarrap (3).

40. La mutilation de deux garçons par des restes explosifs de guerre dans le Bahr el-Ghazal occidental et l'Unité s'est produite avant la période considérée et a été confirmée tardivement.

41. Les enfants ont été notamment victimes de restes explosifs de guerre (69), de faits de tirs croisés (10), de violences sexuelles (2) et d'utilisation d'armes légères et de petit calibre.

42. Ainsi, en mai 2021, l'équipe spéciale de pays a confirmé qu'une jeune fille de 12 ans avait été tuée par des tirs croisés lors de combats entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national en Équatoria occidentale. Elle a été tuée lorsque les forces du Front de salut national ont attaqué la caserne des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, attaque qui a également coûté la vie à

deux adultes. Dans un autre cas, en septembre 2021, la mutilation d'un garçon de 14 ans par une arme à feu a été confirmée en Équatoria occidentale. L'enfant a été blessé lorsque des combats ont éclaté entre les forces fidèles au général Nando et un groupe armé affilié aux forces de l'APLS dans l'opposition à Tamboura. La violence dans l'État de l'Unité en avril 2022 a eu un effet particulièrement préjudiciable sur les enfants. Les 8 et 9 avril, 24 enfants (21 garçons et 3 filles) âgés de 12 à 15 ans ont été tués par des jeunes armés affiliés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Les enfants sont morts lorsque les forces ont attaqué plusieurs villages du comté de Leer, dans l'Unité. Certains enfants ont été tués par balle, tandis que d'autres ont été brûlés dans leurs maisons. Deux jeunes filles sont mortes des suites des blessures qui leur avaient été infligées lors de violences sexuelles. Les auteurs de ces actes ont bénéficié de l'accès et du soutien logistique de fonctionnaires locaux et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple SSPDF.

43. Les restes explosifs de guerre demeurent la principale cause de décès d'enfants et sont responsables de près de 60 % de tous les cas de meurtre et d'atteintes à l'intégrité physique. C'est ainsi qu'en novembre 2020, 13 garçons âgés de 12 à 15 ans ont été tués (4) et mutilés (9) lorsqu'un engin a explosé dans le comté de Yirol Est, dans l'État des Lacs. Les enfants avaient allumé un feu de camp pour se réchauffer, mais sans le savoir, ils l'avaient fait sur une arme à sous-munitions. L'explosion incontrôlée qui en a découlé a tué immédiatement trois d'entre eux. Un autre enfant est mort en route vers l'hôpital. Les neuf autres enfants ont été admis dans un établissement de santé voisin pour diverses blessures. Lors d'un autre incident, en juillet 2021, cinq fillettes âgées de 5 à 10 ans ont été mutilées par une grenade dans le Bahr el-Ghazal septentrional. Les enfants avaient ramassé l'engin explosif près du bord de la rivière où des soldats étaient auparavant stationnés. Quand ils ont commencé à jouer avec, il a explosé. Ils ont reçu des soins médicaux dans un centre de santé voisin. L'équipe spéciale de pays a continué à œuvrer de concert avec le Service de la lutte antimines dans le cadre des efforts de déminage visant à garantir aux enfants des milieux sûrs.

C. Viol et autres formes de violence sexuelle

44. L'équipe spéciale de pays a confirmé les viols et autres formes de violence sexuelle à l'encontre de 74 filles, à savoir 7 cas au second semestre 2020, 7 en 2021 et 60 au premier semestre 2022. Les enfants étaient âgés de 9 à 17 ans.

45. La plupart des violations ont été attribuées aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (57). Les autres cas ont été perpétrés par l'APLS dans l'opposition (8), la faction Kitgwan de l'APLS dans l'opposition (8) et le Front de salut national (1).

46. Les violations ont eu lieu dans les régions suivantes : Unité (60), Équatoria central (8), Équatoria occidentale (5) et Bahr el-Ghazal occidental (1).

47. Les cas confirmés étaient des viols (64), des viols en réunion (9) et des tentatives de viol (1).

48. En tout, 69 personnes rescapées ont reçu un soutien médical ou psychosocial. Dans l'ensemble, les enfants victimes de violences sexuelles continuaient à ne pas disposer suffisamment d'une assistance complète axée sur les survivants.

49. En outre, cinq violations contre cinq filles, survenues avant la période de référence, ont été confirmées tardivement. Elles ont été attribuées à l'APLS dans l'opposition (4) dans l'État de l'Unité et aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (1) dans l'État du Haut-Nil.

50. Plus de 80 % des violations se sont produites dans l'État de l'Unité lors d'attaques de villages par des jeunes armés affiliés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple et d'infractions commises par l'APLS dans l'opposition et la faction Kitgwan de l'ALPS dans l'opposition. Les attaques menées par des jeunes armés dans l'État de l'Unité en avril 2022 ont entraîné le viol de 51 filles âgées de 11 à 17 ans. Deux des victimes sont décédées des suites de blessures résultant de ces violences sexuelles.

51. Les filles étaient souvent prises pour cible lors d'infractions militaires et d'attaques de villages. C'est ainsi qu'en novembre 2020, trois jeunes filles âgées de 12 à 15 ans ont été violées par des soldats de l'APLS dans l'opposition en Équatoria central lors d'affrontements militaires entre l'APLS dans l'opposition et les forces fidèles au général Lokujo. En septembre 2021, une jeune fille de 12 ans a été violée à son domicile par un soldat du Front de salut national lors d'un raid sur son village et du pillage d'un camp de réfugiés.

52. Dans d'autres cas, les filles ont été prises pour cible sur les routes et lors de l'exercice de leurs activités quotidiennes. En avril 2022, une fillette de 11 ans en Équatoria occidental a été prise en embuscade alors qu'elle rentrait d'un moulin à maïs, traînée dans la brousse et violée sous la menace d'une arme par un soldat des Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

53. Dans certains cas, les filles ont également été enlevées avant d'être soumises à des violences sexuelles. Ainsi, en juillet 2020, des soldats de l'APLS dans l'opposition dans l'État de l'Unité ont enlevé quatre jeunes filles âgées de 13 à 16 ans dans leurs villages et les ont violées à plusieurs reprises tout en les gardant en captivité pendant trois jours. Toutes ont ensuite été libérées. En février 2022, des jeunes armés affiliés à la faction Kitgwan de l'APLS dans l'opposition dans l'État de l'Unité ont enlevé deux jeunes filles de 15 ans, les ont emmenées dans une caserne militaire et les ont violées.

54. Les viols collectifs restent un sujet de préoccupation au Soudan du Sud. En août 2020, huit soldats de l'APLS dans l'opposition ont attaqué et pillé la maison d'une famille en Équatoria occidental et ont tenu les membres de la famille résidents sous la menace d'une arme, tandis que deux des soldats ont violé à tour de rôle une jeune fille de 16 ans.

55. Les enfants continuent de pâtir de la forte prévalence d'actes de violence fondée sur le genre, enracinée dans l'inégalité des sexes, les déséquilibres de pouvoir et la marginalisation des femmes et des filles, et aggravée par la situation humanitaire et économique et les conditions de sécurité désastreuse.

56. La répression des actes de violence sexuelle est restée faible. Dans l'ensemble, la situation au Soudan du Sud est restée caractérisée par de sérieuses limites en matière d'état de droit et une culture de l'impunité entourant les violences sexuelles. L'équipe spéciale de pays a continué de collaborer avec les autorités en vue d'aider à renforcer les mécanismes de responsabilisation. La création par le Gouvernement, avec le soutien de la MINUSS et des organismes des Nations Unies, d'audiences foraines et de cours martiales de district dans plusieurs régions du pays constitue une évolution positive à cet égard.

57. Les violences sexuelles ne sont pas toujours dénoncées par peur de la stigmatisation et des représailles et du fait de l'impunité et de l'absence de services de soutien adéquats pour les personnes rescapées. Celles-ci sont souvent blâmées et mises à l'écart de leur communauté, surtout si une grossesse survient à la suite de ces violences.

D. Attaques visant des écoles et des hôpitaux

58. L'équipe spéciale a confirmé 11 attaques contre des écoles (3) et des hôpitaux (8), dont quatre ont eu lieu au second semestre de 2020, quatre en 2021 et trois au premier semestre de 2022.

59. Les violations ont été attribuées aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (3), au Front de salut national (3), à l'APLS dans l'opposition (2) et à des auteurs non identifiés (3).

60. Les attaques se sont produites dans les régions suivantes : Équatoria central (3), Unité (2), Équatoria occidentale (2), Jongleï (1), Lacs (1), Haut-Nil (1) et Bahr el-Ghazal occidental (1).

61. Les attaques contre les écoles et les hôpitaux comprenaient des pillages, des attaques contre le personnel médical et éducatif, des détournements de véhicules et des cas d'effraction et de vol.

62. La plupart des écoles et des hôpitaux ont été attaqués à des fins de pillage, notamment en raison des conditions désastreuses marquées par le manque de nourriture et d'autres produits de première nécessité dans les zones de cantonnement.

63. Ainsi, en décembre 2020, l'équipe spéciale de pays a confirmé le pillage de toutes les fournitures médicales d'un établissement de santé de l'État du Haut-Nil par les forces de l'APLS dans l'opposition cantonnées dans la zone de casernement de Liang. Dans un autre cas, en août 2021, le Front de salut national a attaqué le centre de soins de santé primaires de Nyori, en Équatoria central, et pillé les médicaments, tout le matériel de laboratoire, les radios et les compléments nutritionnels pour les enfants. Un réfrigérateur utilisé pour stocker les médicaments a été détruit, et certaines fournitures et documents médicaux ont été brûlés. Le personnel médical a été agressé physiquement au cours de l'attaque. En juin 2022, en Équatoria central, l'équipe spéciale de pays a confirmé le pillage d'une école primaire dans le comté de Yei par des soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, qui ont détruit la clôture de l'école, enlevé les tôles du toit et volé un groupe électrogène. L'attaque a interrompu l'accès des enfants à l'éducation.

Utilisation d'écoles et d'hôpitaux à des fins militaires

64. L'ONU a confirmé 26 cas d'utilisation militaire d'écoles (25) et d'hôpitaux (1), dont 9 se sont produits au second semestre de 2020, 5 en 2021 et 12 au premier semestre de 2022. Les violations ont été attribuées aux forces de sécurité gouvernementales, à savoir les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (20), le Service national de sécurité (1), l'APLS dans l'opposition (2), la faction Kitwang de l'APLS dans l'opposition (2) et les forces fidèles au général Nando (1). Les violations ont eu lieu dans les États de l'Équatoria central (12), de l'Unité (7), de l'Équatoria occidentale (2), de l'Équatoria orientale (2), de Jongleï (2), et de Bahr el-Ghazal occidental (1).

65. La plupart des installations étaient utilisées pour des services d'hébergement, tandis que six écoles l'étaient pour stocker des munitions, cinq pour commettre des infractions militaires et une comme base d'entraînement militaire. On ignorait toujours l'utilisation militaire qui avait été faite des installations au moment de la rédaction du rapport.

E. Enlèvements

66. L'enlèvement de 63 enfants (25 garçons, 31 filles et 7 de sexe inconnu) âgés de 4 mois à 11 ans a été confirmé, dont 18 de ces cas étaient survenus au cours du second semestre de 2020, 13 en 2021 et 32 au cours du premier semestre de 2022. Vingt-sept enlèvements signalés attendaient toujours d'être confirmés au moment de la rédaction du présent rapport.

67. Plus de 80 % des violations ont été attribuées à des acteurs non étatiques, notamment le Front de salut national (18), le Mouvement de l'alliance nationale populaire (12), l'APLS dans l'opposition (10) et la faction Kitgwan de l'APLS dans l'opposition (7). Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple étaient responsables des autres enlèvements (12). Des violations ont eu lieu dans les régions suivantes : Unité (30), Équatoria central (15), Équatoria occidental (9) et Bahr el-Ghazal occidental (5).

68. La durée des enlèvements variait et allait de quelques heures à plusieurs mois.

69. En outre, quatre enlèvements de quatre filles dans l'État de l'Unité par l'APLS dans l'opposition ont été perpétrés avant la période de référence, en juin 2020, et ont été confirmés tardivement.

70. Des enfants ont été enlevés dans des camps de personnes déplacées, dans leurs maisons et le long des routes. Certains l'ont été à des fins de recrutement et d'utilisation ou de violence sexuelle, tandis que d'autres l'ont également été pour faire avancer des programmes militaires et démontrer leurs prouesses ou pour avoir refusé d'obéir à des ordres. Cependant, les motifs de l'enlèvement étaient ignorés dans la plupart des cas.

71. C'est ainsi qu'en juillet 2020, des éléments du Front de salut national en Équatoria occidental ont enlevé quatre enfants (trois garçons et une fille) âgés de six mois à 16 ans. Les enfants voyageaient sur la route Djouba-Maridi avec 23 autres civils lorsqu'ils sont tombés dans une embuscade et ont été enlevés au motif qu'ils auraient refusé d'obéir à un ordre du Front de salut national qui interdisait aux civils d'emprunter cette route. Les personnes enlevées ont été contraintes de se déplacer avec le groupe armé dans différents endroits avant d'être finalement libérées en Équatoria central.

72. Ainsi, en janvier 2022, le Mouvement de l'alliance nationale populaire a enlevé deux garçons âgés de 15 et 16 ans dans un camp de personnes déplacées dans l'État de l'Unité. Ils ont été retirés de chez eux, ligotés et acheminés vers un autre endroit, avec un nombre indéterminé d'autres enfants. L'un des deux garçons a réussi à s'échapper, tandis que l'autre a été libéré suite à l'intervention d'un parent dans les forces armées. Les garçons avaient été enlevés pour avoir été soupçonnés d'être des déserteurs militaires, accusation qu'ils ont tous deux niée. Dans un autre cas, survenu en février 2022, deux garçons âgés de 14 et 15 ans ont été enlevés par la faction Kitgwan de l'APLS dans l'opposition lors d'une attaque contre leurs villages dans l'État de l'Unité. Ils ont été contraints de porter des objets pillés lors de cette attaque. Plus tard, ils ont également été forcés de prendre part à une opération visant à s'attaquer à d'autres villages. Ils se sont échappés pendant les combats et sont retournés chez eux. Au cours du même mois, les forces affiliées à la faction Kitgwan de l'APLS dans l'opposition ont enlevé et violé trois jeunes filles âgées de 15 à 17 ans lors d'attaques menées contre leurs villages dans l'État de l'Unité. Toutes les filles ont reçu une assistance médicale dans un centre de santé voisin après leur libération.

F. Dénis d'accès humanitaire

73. L'équipe spéciale de pays a confirmé 10 cas de refus d'accès humanitaire, qui ont compromis l'acheminement de l'aide aux enfants, dont deux étaient survenus au cours du second semestre de 2020, six en 2021 et deux au cours du premier semestre de 2022.

74. Les incidents ont été attribués aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (1) et à la faction Kitgwang de l'APLS dans l'opposition (1), bien que la plupart des violations aient été perpétrées par des auteurs non identifiés (8). La moitié des dénis d'accès humanitaire ont eu lieu dans l'État de l'Unité (5), tandis que d'autres ont été confirmés dans ceux de Jongleï (2), d'Équatoria central (1), des Lacs (1) et de Bahr el-Ghazal occidental (1).

75. Les cas de refus d'accès humanitaire confirmés sont, notamment, des restrictions d'entrée imposées au personnel humanitaire, des menaces et des violences à son encontre, des pillages et des embuscades contre des convois humanitaires. Les organisations non gouvernementales (ONG) ont été les plus touchées.

76. C'est ainsi qu'en août 2020, des auteurs non identifiés ont tendu une embuscade à un convoi composé de deux véhicules d'ONG, dont une ambulance, en Équatoria central. Ils ont blessé par balle l'un des chauffeurs et pillé les fournitures médicales et les compléments nutritionnels destinés aux personnes déplacées, y compris les enfants. Dans un autre cas, en février 2021, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont mené une opération militaire contre des jeunes armés locaux dans l'État de l'Unité, suite à des affrontements antérieurs au cours du même mois. Au cours des affrontements, la clôture d'un centre de nutrition d'une ONG internationale a été brûlée, et des fournitures médicales d'une valeur de près de 2 500 dollars, financées par l'UNICEF, ont été pillées. Suite à l'incident, les services du centre ont dû être suspendus.

77. Les cas de refus d'accès humanitaire ont également continué à entraîner la mort d'agents humanitaires dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, en avril 2022, deux intervenants humanitaires ont été tués lorsque des jeunes armés ont attaqué des villages dans le comté de Leer, dans l'État de l'Unité. Après l'incident, une vingtaine de membres du personnel humanitaire ont dû être déplacés pour des raisons de sécurité.

V. Prévention et élimination de la violence contre les enfants : progrès accomplis et problèmes rencontrés

A. Progrès dans le cadre législatif et politique

78. La répression des auteurs de violations graves et la justice pour les enfants victimes sont restées largement inexistantes pendant la période de référence. L'absence de paix durable, les problèmes de capacité institutionnelle et autres difficultés ont entravé l'application des lois nationales.

79. La création par le Gouvernement de cours martiales mobiles, générales et de district, dans plusieurs régions du pays a marqué un tournant positif dans le renforcement des mécanismes de responsabilité. À Jongleï et dans le Haut-Nil, des tribunaux mobiles ont été mis en service en 2021 pour entamer les procès de 60 auteurs présumés d'atrocités commises contre des civils, y compris des enfants. En mai 2022, un tribunal de l'Équatoria occidentale a condamné à trois ans d'emprisonnement avec travaux forcés un auteur qui avait enlevé 13 enfants à des fins de recrutement et d'utilisation.

B. Suivi du dialogue et mise en œuvre des plans d'action

80. La mise en œuvre du Plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants au Soudan du Sud, signé en février 2020, s'est poursuivie tout au long de la période considérée, bien que la lenteur de l'application de l'accord de paix et l'incidence néfaste de la pandémie de COVID-19 aient entravé le déploiement des activités prévues par le plan.

81. C'est ainsi que les retards accusés dans l'unification des forces ont ralenti les efforts visant à procéder au repérage des enfants et à la vérification de leur âge dans les casernes et les zones de cantonnement, tout comme les restrictions imposées à la liberté de circulation par le Gouvernement pour atténuer la propagation de la COVID-19. Cela a eu un effet préjudiciable sur l'identification et la libération des enfants associés aux forces et groupes armés.

82. L'équipe spéciale de pays a contribué à la création de deux comités clés au niveau national, le comité ministériel de haut niveau et le comité technique national, en tant que structures de surveillance essentielles à la mise en œuvre du Plan d'action global. En outre, 11 comités techniques au niveau des États, dans 10 États et une zone administrative, ont été formés pour assurer la mise en œuvre au niveau infranational.

83. Le renforcement des capacités et la sensibilisation d'un large éventail de parties prenantes sont restés au cœur de la mise en œuvre du Plan d'action global et ont été constamment soutenus par l'ONU. Au cours de la période considérée, l'équipe spéciale de pays a organisé 60 séances de formation sur la protection de l'enfance à l'intention de 2 038 participants (1 668 hommes et 370 femmes), dont 1 101 membres des forces de sécurité gouvernementales (923 hommes et 178 femmes), 336 membres de l'APLS dans l'opposition (302 hommes et 34 femmes), 45 membres de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (44 hommes et 1 femme), 274 fonctionnaires (202 hommes et 72 femmes), 258 membres de la communauté (182 hommes et 76 femmes) et 24 partenaires de protection (15 hommes et 9 femmes). En outre, 240 séances de sensibilisation ont profité à 9 898 participants (6 499 hommes et 3 399 femmes), dont 3 883 membres des forces de sécurité gouvernementales (2 979 hommes et 904 femmes), 162 membres de l'APLS dans l'opposition (tous des hommes), 620 fonctionnaires (478 hommes et 142 femmes), 5 031 membres de la communauté (2 813 hommes et 2 218 femmes) et 202 partenaires de protection (67 hommes et 135 femmes).

84. L'équipe spéciale de pays a également organisé des séances de formation à l'intention des forces qui avaient récemment fait défection et qui prévoyaient d'intégrer les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. En juin 2022, une séance de formation de deux jours sur le renforcement des capacités a été organisée pour les forces loyales au général Lokujo à Kajo Kaji, suite à leur intégration dans les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Au total, 60 soldats (52 hommes et 8 femmes) ont bénéficié de cette activité.

85. L'équipe spéciale de pays a en outre aidé le Gouvernement et ses partenaires à organiser une conférence nationale sur la protection des enfants au Soudan du Sud, conformément aux dispositions du Plan d'action global. Du 24 au 26 mai 2022, 125 parties prenantes (82 hommes et 43 femmes) provenant de tous les États du Soudan du Sud se sont réunies à Djouba pour discuter de la marche à suivre pour améliorer la protection des enfants dans le pays. La conférence a été ouverte conjointement par la Vice-présidente et Présidente du Groupe « Genre et jeunesse », Rebecca Nyandeng de Mabior, et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, Virginia Gamba. Elle a donné lieu à 15 résolutions et à 22 recommandations sur le renforcement de la protection de l'enfance, notamment des appels au Gouvernement pour qu'il augmente le budget

alloué à la protection de l'enfance et qu'il renforce les dispositifs d'application du principe de responsabilité en cas de violation des droits de l'enfant.

86. Au cours de sa visite de deux jours à Djouba les 23 et 24 mai 2022 pour ouvrir et assister à la conférence nationale, M^{me} Gamba a tenu des réunions avec M. Kiir, M. Machar, M^{me} Nyandeng de Mabior, le Conseil des ministres, la communauté diplomatique à Djouba et ses homologues du système des Nations Unies. Dans ses interventions, elle a souligné la nécessité d'assurer la mise en œuvre rapide et complète du Plan d'action global et a réaffirmé le soutien de l'ONU aux initiatives pertinentes. Elle a également plaidé pour que toutes les parties prenantes s'orientent vers la prévention des violations graves contre des enfants et renforcent le Ministère de la justice en le dotant d'un(e) coordonnateur(trice) de la protection de l'enfance.

87. Le 11 juin 2022, M. Kiir a publié un décret sur la formation du Conseil national des droits de l'homme, organe chargé de promouvoir et de défendre les droits de l'homme, qui sera présidé par le Ministre de la justice et composé du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, du Ministre de la défense et des anciens combattants, du Ministre de l'intérieur, du Ministre du Genre, de l'Enfance et de la Protection sociale et de la Direction de la protection de l'enfance des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Le Conseil étant responsable devant le Président, il est censé assurer un lien direct entre le Cabinet du Président et les deux comités de haut niveau créés pour superviser l'exécution du plan d'action global, conférant ainsi une importance accrue à l'action menée en faveur des enfants touchés par un conflit armé au niveau national. À cet égard, l'inclusion de la Direction de la protection de l'enfance des Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans le Conseil est particulièrement innovante.

C. Programmes, sensibilisation et communication concernant la protection de l'enfance

88. Au cours de la période considérée, les contacts entre l'équipe spéciale de pays, la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les forces et groupes armés ont abouti à la libération officielle de 18 enfants (tous des garçons) des forces loyales au général Nando (11) en Équatoria occidentale et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple (7) dans la région des Lacs. Onze autres enfants (10 garçons et 1 fille) ont échappé aux forces loyales au général Nando (7), à la faction Kitgwan de l'APLS dans l'opposition (2), aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (1) et à l'APLS dans l'opposition (1).

89. La Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration, l'UNICEF et les partenaires d'exécution ont fourni à 567 enfants (436 garçons et 131 filles) des soins provisoires, les ont aidés à rechercher et à réintégrer leur famille, leur ont assuré un soutien psychosocial et permis d'acquérir des connaissances sur les moyens de subsistance dans le cadre du programme triennal de réintégration de l'UNICEF au Soudan du Sud. Ils s'agissait notamment d'enfants libérés les années précédentes qui ont continué à bénéficier du programme. Dans l'ensemble, la réintégration des enfants reste un défi majeur en raison du manque d'établissements scolaires et de formation professionnelle. Les enfants qui ont fini leur scolarité dans le primaire n'ont souvent pas accès à l'enseignement secondaire en raison de l'absence d'établissements à proximité, tandis que les jeunes inscrits dans les rares établissements professionnels du Soudan du Sud n'ont pas la possibilité de mettre en pratique leurs compétences et d'accéder à des moyens de subsistance compte tenu de la conjoncture économique difficile.

90. Vu les dommages considérables que les restes explosifs de guerre, qui constituent l'une des principales causes de décès et de mutilation d'enfants,

provoquent chez eux, les activités de lutte antimines restent d'une grande importance au Soudan du Sud.

VI. Observations et recommandations

91. Il est encourageant de constater que le nombre de violations graves commises contre les enfants au Soudan du Sud a reculé dans l'ensemble depuis mon précédent rapport. Je reste toutefois préoccupé par les graves violations commises à l'encontre des enfants par toutes les parties au conflit, y compris les forces de sécurité gouvernementales, en particulier le recrutement et l'utilisation, les meurtres et les mutilations, ainsi que les viols et autres formes de violence sexuelle. Je suis également préoccupé par les attaques qui continuent de viser les écoles et les hôpitaux et par la poursuite de l'utilisation des écoles à des fins militaires. Je condamne ces violations et renouvelle mon appel à toutes les parties pour qu'elles y mettent fin, les préviennent et assument leurs responsabilités en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

92. Je me félicite de ce que le Gouvernement ait permis à l'ONU d'accéder plus largement aux casernes pour y vérifier l'âge des recrues et j'encourage la poursuite de ces efforts, mais je demeure préoccupé par le nombre d'enfants recrutés et utilisés, en particulier par les forces de sécurité gouvernementales. Je demande au Gouvernement et aux autres parties de faire cesser immédiatement toutes les violations et de les prévenir, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, de protéger le personnel humanitaire et de libérer les enfants associés.

93. Je suis troublé par le nombre élevé d'enfants tués et mutilés et par le fait que plus de la moitié des pertes d'enfants ont été causées par des restes explosifs de guerre. Je demande instamment à l'ensemble des parties de prendre immédiatement toutes les mesures de prévention et d'atténuation nécessaires pour prévenir et réduire au minimum les atteintes et mieux protéger les enfants, y compris pendant les opérations militaires, et pour les protéger contre les risques et les effets des restes explosifs de guerre.

94. Je redis ma préoccupation face au recours au viol et à d'autres formes de violence sexuelle à l'encontre des enfants au Soudan du Sud. J'appelle le Gouvernement à mettre un terme à ces crimes odieux, notamment en renforçant le cadre juridique permettant de poursuivre les crimes de violence sexuelle et fondée sur le genre et en fournissant services, indemnisations et réparations aux victimes rescapées.

95. Je suis profondément préoccupé par la nature prolongée du conflit au Soudan du Sud et par l'escalade de la violence intercommunautaire qui a un effet dévastateur sur les enfants. J'engage le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour briser le cycle de la violence et s'attaquer aux causes profondes du conflit.

96. Je demande instamment au Gouvernement de lutter contre l'impunité dont jouissent les auteurs de violations graves commises à l'encontre des enfants, de veiller à ce que les victimes et les survivants obtiennent justice et de faire en sorte que les auteurs répondent de leurs actes, notamment en nommant une personne référente chargée de la question des enfants touchés par le conflit armé au Ministère de la justice. J'encourage en outre le Gouvernement à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour renforcer son cadre juridique général afin que les droits de l'enfant soient garantis au Soudan du Sud.

97. Je l'exhorte à souscrire aux Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats et aux Principes directeurs de Paris relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés, et je l'invite à mettre pleinement en œuvre la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, à laquelle il a souscrit.

98. Je souligne l'importance de la mise en œuvre de l'Accord Revitalisé, y compris de ses dispositions relatives aux enfants, et de la prise en compte des préoccupations relatives à la protection des enfants dans toute négociation de paix future. J'appelle à la diffusion et à l'application du Guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé.

99. Je me félicite de l'engagement des parties à l'Accord revitalisé à l'égard du Plan d'action global et je les exhorte à mettre rapidement en œuvre l'intégralité de ses dispositions, notamment celles relatives à la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, et j'invite le Gouvernement à établir un budget en conséquence. Je réaffirme que l'Organisation des Nations Unies se tient prête à soutenir et à suivre la mise en œuvre de ce plan.

100. L'Organisation des Nations Unies continuera également à soutenir des actions plus vastes visant à renforcer les capacités des institutions chargées de faire respecter la loi et à s'attaquer aux causes profondes des conflits, des inégalités, de la violence fondée sur le genre et de la culture de l'impunité entourant les violences sexuelles.

101. J'encourage les parties au conflit à poursuivre leur coopération avec l'ONU et la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Je réaffirme qu'il faut des programmes de réinsertion et de réadaptation durables, opportuns et appropriés à l'intention des enfants précédemment associés à des forces et groupes armés, des services axés sur les victimes qui tiennent compte des questions de genre et des programmes d'assistance destinés aux victimes de viols et d'autres formes de violence sexuelle, ainsi que des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de réforme du secteur de la sécurité et de déminage, et j'appelle le Gouvernement à investir dans ces efforts.

102. J'invite également les donateurs à redoubler d'efforts pour fournir un soutien financier et une assistance technique à cet égard.